

Rénovation thermique : quelles aides ?

L'Eco-prêt à taux 0 % : Pour bénéficier de ce crédit gratuit, le particulier s'engage à réaliser des travaux qui améliorent la performance énergétique de son logement. Distribué par toutes les banques, il se rembourse généralement sur dix ans, et est attribué sans conditions de ressources.

Le crédit d'impôt vert : Les travaux d'isolation vous donnent droit à un crédit d'impôt. Montant : 13 à 45% du prix des matériaux main-d'œuvre comprise, dans la limite de 4 000 euros pour une personne seule, de 8 000 euros pour un couple.

La TVA à 5.5% : les travaux d'isolation bénéficient d'une TVA à 5.5 % si réalisés par une entreprise.

Les aides de l'Anah : l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) peut accorder une subvention pour réaliser les travaux d'isolation

Pour plus d'informations, connectez-vous sur les sites

www.developpement-durable.gouv.fr/

www.anah.fr

Paris, le 17/10/2011 Source S'installer